



Marc BERT
Rédacteur en chef

Numéro spécial prothèse

La grande majorité des publications professionnelles montre des réalisations prothétiques faisant appel à des moyens techniques sophistiqués, à des matériaux innovants et à des protocoles complexes : implants, zircone et titane usinés, empreintes optiques, fabrication assistée par ordinateur, greffes de gencive et d'os et bien d'autres encore. Mais ces procédés sont-ils à la portée, ne serait-ce que financière, de tous les patients ? Non, bien évidemment, et les moyens de la prothèse « traditionnelle » sont toujours d'actualité, d'autant plus que les prises en charge des prothèses par les organismes sociaux restent bloquées depuis maintenant 30 ans à des niveaux déjà minimes à cette époque, sinon indécents. Et pour nos amis du Maghreb, il n'existe aucune prise en charge pour la prothèse, rendant obligatoire le recours aux prothèses amovibles dont les revues citées plus haut ne se font plus hélas l'écho. C'est pourquoi ce numéro spécial consacré à la prothèse amovible leur a été encore une fois confié, leur expertise dans ce domaine s'appuyant sur une pratique plus que régulière.

La prothèse amovible est un moyen simple, peu onéreux, facile à mettre en oeuvre et permettant d'apporter une solution à la plupart des situations cliniques que l'on retrouve chez nous et chez nos amis. Certes, il n'est pas aujourd'hui très « glorieux » de parler de ces techniques, encore moins de les publier, mais la vocation de cette revue est d'être une encyclopédie, c'est-à-dire de couvrir l'ensemble des techniques accessibles aux patients comme aux praticiens. Et l'expertise de nos amis du Maghreb dans le domaine de la prothèse amovible, quotidiennement confrontés qu'ils sont à cette technique, est indéniable, permettant de résoudre des situations cliniques parfois complexes, avec un peu d'ingéniosité...

Cette tendance actuelle à la sophistication des moyens utilisés enferme les praticiens dans un « tunnel » à une seule voie ne débouchant que sur une seule solution, souvent la plus complexe. La pratique de l'expertise judiciaire montre que, la plupart du temps, le devis proposé au patient ne propose qu'une seule solution à son problème. La règle voudrait que sur ce devis, toutes les solutions soient proposées et chiffrées. Par exemple, devant l'absence d'une incisive maxillaire, le devis doit proposer 3 solutions : la prothèse amovible, le bridge collé et l'implant, laissant ainsi au patient la possibilité de choisir la solution qui lui convient le mieux, cliniquement et financièrement. Ne proposer qu'une seule solution est ce qu'un magistrat, en cas d'échec, qualifiera d'une « perte de chance », le patient n'ayant pas eu la possibilité de choisir le traitement convenant le mieux à ses demandes. Et le praticien sera condamné !

Mais pour proposer une prothèse amovible, encore faut-il y penser, ce que la littérature actuelle ne permet pas, et être compétent dans ce domaine, ce que la littérature actuelle ne permet toujours pas...

D'où ce numéro spécial...

Marc BERT
rédacteur en chef